

MENTION
**« Psychologie Clinique, Psychopathologie
et Psychologie de la Santé »**

MASTER 2

PARCOURS
NEUROPSYCHOLOGIE

Pauline Narme
Responsable du parcours Neuropsychologie

Alma Guilbert
Directrice des études

ANNEE UNIVERSITAIRE
2023-2024

CENTRE HENRI PIERON
71 avenue Edouard Vaillant – 92774 Boulogne-Billancourt Cedex
<https://psychologie.u-paris.fr>

Rentrée premier semestre – 18/09/2023

(Début des cours le lundi 18/09/2023)

Semaine de suspension : 30/10/2023

Rentrée deuxième semestre – 22/01/2024

Semaine de suspension : 19/02/2024

VACANCES UNIVERSITAIRES

Fin d'année : du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024 au matin

Printemps : du samedi 6 avril 2024 au lundi 21 avril 2024 au matin

SECRETARIAT PEDAGOGIQUE

Soraya Moussaoui

Bureau 2051 (2ème étage)

Tél : 01.76.53.31.11

el-mahdi.sabri@u-paris.fr

BUREAU DES STAGES

Sam Pourhashemi

Bureau 2048 (2ème étage)

sam.pourhashemi@u-paris.fr

BIBLIOTHEQUE

Entrée dans la Galerie des Amphithéâtres - au sous-sol

Lundi au vendredi : 9H-19H30 - Samedi : 10H -17H (attention l'institut n'est pas ouvert tous les samedi, cf. calendrier d'ouverture en ligne)

IMPORTANT : Si vous venez d'une autre université, des séances de formation à l'usage des ressources documentaires et bases de données informatisées sont organisées en début d'année. Prendre contact avec bupieron@bu.parisdescartes.fr

TESTOTHEQUE

Consultation et conseils d'utilisation – au sous-sol, en entrant dans la bibliothèque à droite

ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Université de Paris Cité met à la disposition de ses étudiants un Environnement Numérique de Travail avec un compte informatique composé d'un identifiant et d'un mot de passe personnel.

Après avoir effectué votre 1^{ère} inscription à Université de Paris Cité, **vous devez impérativement activer votre compte mail étudiant** et la consulter régulièrement car certaines informations vous seront adressées par ce moyen.

Charte pédagogique

Règles pour les absences (en cours magistral ET en TD).

Le paragraphe ci-dessous fixe les règles qui doivent être appliquées. Toutefois, dans des cas exceptionnels, le jury pourra, en fonction de situations particulières, adopter des dispositions plus favorables, pour tenir compte de situations individuelles sérieuses survenues durant l'année universitaire. Le jury veillera à traiter tous les cas similaires avec équité. **Il appartient aux étudiants de faire connaître et au besoin justifier l'évolution de leur situation.**

Pour l'intégralité des enseignements, une assiduité est attendue. Les absences doivent être justifiées (certificat médical ou cas de force majeure dont le bien-fondé est laissé à l'appréciation du Président du jury). Les justificatifs doivent être transmis au secrétariat pédagogique de la spécialité à l'attention du responsable de spécialité dans un délai d'une semaine.

En ce qui concerne le cas particulier des contrôles continus :

1. Absence sans justificatif :

• Pour les contrôles continus toute absence injustifiée donnera lieu à l'attribution de la note « 0 ». En cas d'absence injustifiée à tous les contrôles continus, l'étudiant sera déclaré défaillant.

2. Absence avec justificatif :

Les justificatifs d'absence (certificat médical ou cas de force majeure dont le bien-fondé est laissé à l'appréciation du Président du jury) doivent être transmis au secrétariat pédagogique de la spécialité à l'attention du responsable de spécialité dans un délai d'une semaine après l'épreuve. Les justificatifs fournis hors de ces délais ne seront pas pris en compte, sauf cas de force majeure ayant empêché leur remise dans les délais (longue maladie, hospitalisation, incapacité à se déplacer...).

Dans le cas où le motif d'absence a été jugé recevable par le Président du jury, ce dernier peut décider en accord avec le responsable d'UE et si les conditions d'enseignement le permettent de proposer un contrôle de substitution. Si les modalités prévues pour le contrôle continu ne permettent pas d'organiser ce contrôle, toute absence justifiée à moins de la moitié des contrôles en termes de coefficients entraînera la neutralisation des notes correspondantes. En cas d'absence à la moitié ou plus des contrôles continus en termes de coefficients, la note « 0 » pourra être attribuée à ces contrôles.

Pour un bon fonctionnement intérieur

Un effort de ponctualité est demandé, par courtoisie pour l'enseignant ainsi que pour les autres étudiants qui assistent au cours. De même, l'usage du téléphone portable doit être limité sur les temps réservés aux enseignements.

Pour rappel, la prise de note est une étape essentielle qui contribue significativement à l'acquisition des connaissances, et réduit par conséquent le temps ultérieur nécessaire à l'apprentissage. Une prise de note individuelle est donc vivement recommandée.

Pour rappel également, le plagiat constitue une infraction au code de la propriété intellectuelle. Les étudiants seront sensibilisés en début d'année aux risques encourus en cas d'infraction et devront signer un engagement anti-plagiat.

Présentation générale

La « spécialité Neuropsychologie » a pour vocation de former des **psychologues** spécialisés en neuropsychologie de l'adulte et de l'enfant. Cette formation vise à faire acquérir une compétence professionnelle de haut niveau et allie la recherche et l'intervention dans le domaine de la neuropsychologie.

Orientations scientifiques et professionnelles de la formation

La neuropsychologie est la discipline qui étudie les troubles des comportements cognitifs et émotionnels en rapport avec les structures cérébrales. Cette discipline est née au chevet des patients et poursuit une perspective clinique de type évaluation diagnostique (identification et description des déficits et des handicaps) et thérapeutique (évaluation des traitements, soutien et accompagnement, rééducation et insertion familiale et sociale). La neuropsychologie contribue également à l'élaboration des connaissances sur les bases cérébrales des comportements et l'architecture cognitive. Les enseignements concernent les troubles acquis (pathologies vasculaires, traumatiques, infectieuses, métaboliques, toxiques, dégénératives) et les troubles de la maturation cognitive en lien avec les pathologies cérébrales neurodéveloppementales (épilepsie, malformations cérébrales, syndromes neurogénétiques, paralysie cérébrale, etc.), mais aussi de troubles associés à des pathologies psychiatriques. Le programme traite ainsi différentes sous disciplines de la neuropsychologie et permet aux diplômés d'exercer dans de nombreux secteurs hospitaliers ou dans des institutions non médicalisées. Le cursus propose une formation étroitement articulée à la recherche avec la perspective d'une poursuite possible en doctorat.

Connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation

Connaissances principales :

- dans le domaine de la neuropsychologie (syndromes régionaux et lésions cérébrales, repérage et interprétation des troubles, modèles théoriques) et des neurosciences (cerveau et comportement, plasticité cérébrale) ;
- les syndromes cliniques en neuropsychologie de l'enfant, de l'adulte et de la personne âgée ;
- les méthodes d'évaluation neuropsychologique et de remédiation ;
- les grandes fonctions cognitives; le développement neurocognitif et ses troubles ;
- les fondamentaux de la psychométrie
- la psychopathologie ; les rapports entre cognition et émotion;
- les outils méthodologiques de la formation à la recherche

Compétences spécifiques:

- conduire des entretiens adaptés aux personnes et situations rencontrées ; capacité d'écoute et d'empathie
- réaliser un profil cognitif et faire le lien avec les lésions cérébrales /l'activité fonctionnelle cérébrale / le profil psychopathologique, etc.
- mener une évaluation comprenant le choix et l'utilisation des tests, l'interprétation des résultats, la formulation d'hypothèses diagnostiques
- présenter et expliquer les troubles aux patients et sa famille, rédiger et communiquer des rapports écrits liés à l'évaluation du patient
- faire le lien entre les dysfonctionnements émotionnels et la cognition
- élaborer des propositions d'interventions, de remédiations cognitives
- situer son travail dans un contexte réglementaire, institutionnel, éthique et déontologique
- participer à des activités de recherche

Organisation pédagogique générale

Le diplôme s'organise sur deux années conçues pour proposer un ensemble cohérent et progressif sous la forme d'une formation théorique et pratique. Chaque semestre comporte 12 semaines de cours et une semaine de rattrapage. En M2, les enseignements se déroulent sur 2 jours (lundi, mardi) de façon à faciliter la réalisation des travaux personnels et le stage (sur la base de 300h). La deuxième année de master correspond à un approfondissement des connaissances et l'acquisition des compétences professionnelles de psychologue spécialisé en neuropsychologie. Le M2 place la conduite du projet professionnel et de recherche de l'étudiant au cœur de la formation. L'offre de formation comporte des UEs obligatoires ainsi que des UE optionnelles (i.e. à suivre en plus du parcours obligatoire) pour les étudiants qui souhaiteraient compléter leur parcours par une spécialisation recherche.

Pour obtenir le M 2 Neuropsychologie, vous devez valider :

1^{ER} SEMESTRE

M2S1 : 154h d'enseignements hors stage

4 UE obligatoires

- Syndromes cliniques et fonctions cognitives chez l'adulte (6 ECTS)
- Neuropsychologie de l'enfant 2 (6 ECTS)
- Neuropsychologie clinique, vie quotidienne et handicap (6 ECTS)
- Réglementation (3 ECTS)

UE Stage (3 ECTS)

- Supervision de stage et rapport de stage intermédiaire

UE Recherche 3 (6 ECTS)

- Rapport intermédiaire

(+ UE Facultatives de « Séminaire de préparation au doctorat » ; « Analyse de données avancées » ; « Préparation au concours PsyEN »)

2^{ÈME} SEMESTRE

M2S2 : 109h d'enseignements hors stage

3 UE obligatoires

- Evaluation et rééducation en neuropsychologie (6 ECTS)
- Neuropsychologie et psychopathologie (3 ECTS)
- Recherches en neuropsychologie (3 ECTS)

UE Stage de 9 ECTS

- Stage, supervision de stage, rapport de stage et soutenance
- Ateliers de déontologie

UE Recherche de 9 ECTS

- Recherche 4 : mémoire de recherche avec soutenance

(+ UE Facultatives de « Méthodes d'imagerie cérébrale pour la psychologie »)

Listes des UE, volumes horaires et Modalités de Contrôle de Connaissances du parcours obligatoire

Semestre 1	Intitulé UE	ECTS	Volume Horaire		MCC	
			CM	TD	CC%	CT%
UE 1	Syndromes cliniques et fonctions cognitives chez l'adulte	6	48		100%	
UE 2	Neuropsychologie de l'enfant 2	6	36		100%	
UE 3	Neuropsychologie clinique, vie quotidienne et handicap	6	24	18	100%	
UE 4	Réglementation	3	18			100%
UE 5 STAGE	Supervision de stage	3		10	Rapport	
UE 6 RECHERCHE	Recherche 3	6			Mémoire	
Totaux (ects / heures)		30	126	28		
Volume horaire Total (Hors stage)			154			

- **UE facultative** « Séminaire de préparation au doctorat » 5HCM + 5HTD (Validation)
- **UE facultative** « Analyse de données avancées » 15HCM + 15HTD (100% CC)
- **UE facultative** « Préparation au concours PsyEN » 15HCM + 15HTD (100% CC)

Semestre 2	Intitulé UE	ECTS	Volume Horaire		MCC	
			CM	TD	CC%	CT%
UE 1	Evaluation et rééducation en neuropsychologie	6	24	24	100%	
UE 2	Neuropsychologie et psychopathologie	3	24		100%	
UE 3	Recherches en neuropsychologie	3	24		100%	
UE 4 STAGE	Stage et supervision de stage Ateliers de déontologie	9		10 3	Rapport et soutenance Validation	
UE 5 RECHERCHE	Recherche 4	9			Mémoire et soutenance	
Totaux (ects / heures)		30	72	37		
Volume horaire Total (Hors stage)			109			

- **UE facultative** « Méthodes d'imagerie cérébrale » 15HCM + 15HTD (100% CC)

PREMIER SEMESTRE

UE 1 – Syndromes cliniques et fonctions cognitives chez l'adulte (Responsable : P. Narme)

Résumé : Cet enseignement présente un approfondissement sur l'étude des tableaux cliniques pour les principaux troubles cognitifs après atteinte cérébrale avec une synthèse des travaux actuels issus des recherches chez les patients cérébrolésés et en neuroimagerie.

Compétences visées : Analyse de la sémiologie neuropsychologique en référence aux modèles neurocognitifs ; capacité à réaliser un diagnostic et une analyse approfondie des troubles cognitifs.

Cours Magistral 1 : mardi 13H00-15H00

Cours Magistral 2 : mardi 15H00-17H00
(les deux cours sont à suivre)

UE 2 – Neuropsychologie de l'enfant 2 (Responsable : I. Jambaqué-Aubourg)

Résumé : L'enseignement traite des troubles neuropsychologiques chez l'enfant en rapport avec la maturation et la plasticité cérébrales : effets à long terme des lésions cérébrales précoces, neuropsychologie de l'épilepsie chez l'enfant et chirurgie précoce de l'épilepsie, tableaux cliniques après atteinte cérébrale acquise, champ du développement neurocognitif atypique. Analyse de la sémiologie neuropsychologique en référence aux modélisations théoriques et perspectives méthodologiques actuelles.

Compétences visées : Approfondissement des savoirs et compétences pour conduire une démarche diagnostique spécifique et une analyse approfondie en neuropsychologie clinique de l'enfant.

Cours Magistral : lundi 9H-12H

UE 3 – Neuropsychologie clinique, vie quotidienne et handicap (Responsable : P. Narme & A. Guilbert)

Résumé : Cette UE aborde des aspects spécifiques de l'accompagnement des patients et des familles. Elle traite des activités de soutien, d'information, de conseil et d'orientation auprès du patient. Cette UE présente également des notions liées aux approches thérapeutiques et les interventions possibles du psychologue spécialisé en neuropsychologie auprès des familles, ainsi que son rôle dans l'adaptation de l'environnement professionnel ou scolaire.

Compétences visées : Capacité d'écoute et développement des compétences d'entretien clinique avec le patient et les familles, approche plus globale de la prise en charge, évaluation du handicap et de la qualité de vie, travail pluridisciplinaire, connaissances des aides et structures permettant conseils et orientation du patient.

Cours Magistral : lundi 13H30-15H30

TD : lundi 15H45-17H15

UE 4 – Réglementation

(Responsable : C. Flahault)

Résumé : Ce cours aborde les éléments de réglementation qui encadrent le travail du psychologue clinicien au sein des institutions de soins. Il vise à apporter des pistes de réponses aux questions pratiques qui peuvent lui être posées : statut et fonction, cadre juridique de la profession, secret professionnel et son application pratique, questions de déontologie, protection des personnes. Des cas pratiques seront proposés aux étudiants pour leur permettre d'analyser certaines situations exemplaires.

Compétences visées : connaître les éléments réglementaires qui régissent la profession de psychologue, les principaux textes juridiques, les spécificités du travail dans le secteur public et les démarches à accomplir après l'obtention du diplôme.

Cours Magistral : lundi 17H30-19H30

UE 5 – Stage

(Responsable : P. Narme)

Cette UE est composée du stage, du TD de supervision de stage (10h) et du rapport de stage intermédiaire.

TD Supervision de stage (5 séances de 2 heures)

Ce TD est assuré par un professionnel et vise à accompagner les étudiants dans l'élaboration du projet professionnel, les aider à comprendre le fonctionnement de leur structure d'accueil ainsi que les missions du tuteur de stage et à développer une réflexion afin de guider les étudiants à acquérir un positionnement professionnel. La présence à ce TD est obligatoire dans la mesure où les échanges avec le professionnel et entre les étudiants participent grandement à la réflexion sur l'expérience de terrain.

Compétences visées : Analyse de la pratique, analyse des ressentis, mises en situation, expérience professionnelle et cadre institutionnel.

Mardi 17H15-19H15

TD au choix : Groupe H. Bismuth : 17/10 – 07/11 – 21/11 – 5/12 – 19/12
Groupe E. Guichart-Gomez : 26/09 - 10/10 - 14/11 - 28/11 - 12/12

UE 7 – Recherche

(Responsable : A. Guilbert)

Travail d'Etudes et de Recherche 3

Le TER (Travail d'Etude et de Recherche) est encadré par un chercheur spécialisé en neuropsychologie. **Avant le début des enseignements**, l'étudiant prend contact avec le/la directeur/trice du TER qui l'intéresse en indiquant ses motivations pour la thématique. Après accord de l'enseignant, la supervision du travail de recherche s'effectue lors de rdv individuels (ou en petit groupe de 2 -3 maximum en cas de TER coordonné), dont les dates et heures sont fixées avec le directeur du mémoire, au gré de l'avancement du travail. Un rapport intermédiaire est demandé à l'étudiant en fin de semestre 1. Ce rapport intermédiaire correspond à une synthèse de la littérature et une annonce de la problématique de recherche (sur le modèle d'une introduction d'article scientifique).

UE Facultatives (recherche) 1 – Séminaire de préparation au doctorat (Responsable : G. Borst)

Résumé : Ce séminaire a pour but d'informer au mieux les étudiants sur les études doctorales, en quoi elles consistent, et ce que donne le grade de docteur en termes d'aptitude à réaliser une recherche autonome mais aussi en termes d'autres compétences acquises pouvant être valorisées lors de la recherche d'un emploi. Il donne aussi aux étudiants des indications pour se préparer à ces études doctorales et s'organiser lors des différentes étapes du doctorat. Il insistera sur l'importance d'une gestion autonome de son travail par l'étudiant, tout en lui donnant des règles à suivre.

Cours Magistral et TD : Mercredi 16H00 – 18H00

UE Facultatives (recherche) 2 – Préparation au concours PsyEN (Responsable : A. Aïte)

Résumé : Cette UE a pour objectif, dans un premier temps, de présenter (a) les deux spécialités « éducation, développement et apprentissages » (pour exercer à l'école et en Rased) et « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (pour travailler en CIO, en collège ou en lycée) du nouveau corps unique de psychologue de l'Education nationale créée à la rentrée 2017 ; (b) les missions des psychologues exerçant dans chacune de ces spécialités et (c) les modalités de recrutement et de formation de ces psychologues. Dans un second temps, cette UE offrira une préparation au concours écrit et oral pour le recrutement des psychologues de l'Education nationale des deux spécialités.

Cours Magistral et TD : Sous forme de séminaires (début septembre)

UE Facultatives (recherche) 3 – Analyse de données avancées (Responsable : Marie-Pierre Fayant)

Résumé : Dans ce cours, les étudiants développeront de manière plus approfondie l'Analyse de Variance. Ils traiteront des plans Inter, Intra, Mixte, des contrastes, de la médiation. Ce cours contient plusieurs séances de formation au logiciel R. Les étudiants sont invités à travailler sur leur propre ordinateur s'ils en possèdent un.

Prérequis : Formation en ANOVA et régression

Référence : Formation L'analyse de données : Une approche par comparaison de modèles. Judd, McClelland, Ryan, Muller & Yzerbyt. 2015. DeBoeck. *Disponible à la bibliothèque Henri Piéron.*

Cours Magistral : Mardi 15H-17H (salle 2029)

TD (Groupe A) : Mardi 17H-18H30 (3027)

DEUXIEME SEMESTRE

UE 1 – Évaluation et rééducation en neuropsychologie **(Responsables : P. Narme & A. Guilbert)**

Résumé : Cette UE a pour objectif un approfondissement des connaissances et des compétences dans le domaine de l'évaluation neuropsychologique en abordant des domaines d'intervention spécifiques (exemple : l'expertise médico-légale, l'intervention péri-chirurgicale). Cet enseignement présente également différentes techniques de remédiation cognitive.

Compétences visées : Capacité à planifier, exécuter et interpréter une évaluation neuropsychologique, développer les capacités de réflexion sur les méthodologies à disposition du professionnel, connaître différentes techniques de réhabilitation, exploiter les capacités préservées, aménager l'environnement du patient.

Cours Magistral : lundi 13H30-15H30

TD : lundi 15H45-17H45

UE 2 – Neuropsychologie et psychopathologie **(Responsable : I. Jambaqué-Aubourg)**

Résumé : Cette UE traite des perturbations émotionnelles et du comportement en lien avec les troubles neuropsychologiques : épilepsie et troubles psychopathologiques ; trouble de la motivation et dépression chez les patients neurologiques ; dysfonctionnements cognitifs dans l'autisme et la schizophrénie. La neuropsychologie des émotions est abordée à partir des travaux sur la reconnaissance des expressions faciales émotionnelles, de la théorie de l'esprit et de la cognition sociale, les rapports entre émotion et cognition.

Compétences visées : Identifier et analyser les perturbations comportementales observées chez les patients neurologiques. Approche intégrative neuropsychologique et psychopathologique. Faire le lien entre les dysfonctionnements émotionnels, la cognition et l'affectivité.

Cours Magistral : lundi 08H30-10H30

UE 3 – Recherches en neuropsychologie **(Responsable : A. Guilbert)**

Résumé : Cette UE a pour objectif de présenter des recherches récentes en neuropsychologie cognitive et/ou clinique, permettant d'illustrer différentes méthodologies de recherche (études transversales, longitudinales), et l'apport de différentes techniques d'investigations (IRMf, EEG, réalité virtuelle) à la compréhension de diverses fonctions cognitives et/ou pathologies.

Compétences visées : Approfondissement des connaissances et compétences scientifiques, discussion des choix et limites méthodologiques en lien avec une problématique de recherche donnée.

Cours Magistral : lundi 10H45-12H45

UE 4 – Stage et supervision de stage **(Responsable : P. Narme)**

Cette UE est composée du TD de supervision de stage (5 séances de 2heures), de la validation du stage sur le terrain et du rapport de stage final associé à une soutenance, ainsi que d'un atelier de déontologie (3h).

Concernant la supervision de stage, les étudiants doivent poursuivre avec l'intervenant avec lequel ils ont commencé le travail au premier semestre.

TD au choix :

H. Bismuth. Lundi soir 17H45-19H45 : 12/02 ; 26/02 ; 11/03 ; 25/03 ; 13/05

E. Guichart-Gomez. Mardi soir 17H15-19H15 : 30/01 ; 27/02 ; 12/03 ; 26/03 ;
23/04

TD Atelier de déontologie (Responsable : I. Varescon)

Cet enseignement vise à sensibiliser les étudiants à la réflexion déontologique en abordant différentes questions soulevées par la complexité de l'exercice de la profession de psychologue. Les étudiants devront choisir un atelier parmi les 5 proposés.

Tous les ateliers auront lieu le même jour de 17H à 20H (le 4 mars 2024)

Les enjeux déontologiques du refus de traitement en médecine somatique. Cécile Flahault, Psychologue Clinicienne, Maitre de Conférences-HDR

Quel est le rôle du psychologue lorsqu'un patient refuse les soins ? Quelle aide apporte-t-il ? Quelles limites doit-il se fixer par rapport à l'institution et autres acteurs de soin ? La réflexion s'appuiera sur des exemples cliniques.

Les enjeux déontologiques du psychologue clinicien travaillant en équipe pluridisciplinaire. Léonor Fasse, Maitre de Conférences

Le travail du psychologue en institution, que ce soit dans le champ de la psychiatrie ou des maladies somatiques, implique très fréquemment une collaboration avec d'autres professionnels du soin. Cette capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire est de plus en plus valorisée au sein des établissements hospitaliers. Mais quel est le sens exact de cette activité, et surtout quelles sont les implications déontologiques de cette dernière ? En effet, dans ce cadre institutionnel, le psychologue peut être investi de missions collaboratives difficilement conciliables avec son éthique et sa déontologie.

Au fil de cet atelier, nous nous interrogerons donc sur les notions de pluridisciplinarité et d'interdisciplinarité au regard des impératifs déontologiques propres à notre profession ; nous réfléchirons à la contribution du psychologue clinicien au travail collectif en institution. Nous tenterons de clarifier la notion de secret professionnel partagé.

Le psychologue et la société : questionnements déontologiques autour du positionnement entre identité personnelle et identité professionnelle.

Géraldine Dorard, Psychologue Clinicienne, Maitre de Conférences-HDR

Au cours de leur cursus, les étudiants en psychologie acquièrent des connaissances diversifiées et voient émerger de multiples savoir-faire qui vont se consolider au fil de leurs expériences. Cependant, cette expertise théorique et technique ne peut suffire à l'exercice du psychologue, si elle n'est pas associée étroitement à un « savoir être » en accord avec les principes déontologiques de la profession. Les renoncements auxquels doit se soumettre le psychologue sont trop rarement envisagés, aussi cet atelier se

donne pour objectif de réfléchir et de discuter le positionnement du psychologue dans la société, à la lumière des principes édités dans la version actualisée du code de déontologie.

Déontologie de la recherche : questions liées à la pratique du psychologue. Isabelle Varescon, Psychologue Clinicienne, Professeur des Universités.

En dehors des formations universitaires liées à la recherche (M2, Doctorat), le psychologue peut être amené, selon l'institution dans laquelle ses activités professionnelles s'inscrivent, à participer et/ou à proposer des activités de recherche en lien avec sa pratique de psychologue. C'est à partir de recherches effectuées, ou en cours, que la place de la déontologie dans les activités de recherche sera interrogée. Plusieurs exemples de recherches effectuées en centre de soins seront présentés.

Quels enjeux déontologiques autour de l'évaluation ? Caroline Baclet-Roussel, psychologue-neuropsychologue.

Dans le cadre de ses missions d'évaluation, le psychologue peut être confronté à deux questions déontologiques importantes. La première concerne l'origine de la demande. En effet, si l'évaluation (neuropsychologique) est prescrite par le médecin, qu'en est-il de la demande du patient lui-même ? Face à la présence de troubles cognitifs, il n'est pas rare que le patient ne présente pas de plainte et ne comprenne donc pas l'intérêt de l'évaluation. Comment se positionner dans ce cas ?

La seconde question concerne la transmission des résultats. Le psychologue doit présenter des conclusions claires et compréhensibles au médecin, mais le sont-elles également pour le patient ? Que doit-on transmettre ? Quels enjeux pour le suivi du patient ? Cette réflexion sera élaborée essentiellement à partir de cas issus d'une pratique en consultation mémoire et la discussion s'organisera principalement autour des articles 2, 9,16 et 17 du code de déontologie des psychologues.

La présence est obligatoire. En cas d'empêchement exceptionnel, l'étudiant remettra un travail écrit sur une question éthique à partir d'une bibliographie qui lui sera proposée.

UE 5 – Recherche **(Responsable : A. Guilbert)**

Recherche 4 et soutenance

Ce travail s'inscrit dans la suite logique du TER 3 du premier semestre. Il aboutit à la conduite d'un travail expérimental avec recueil et analyse de données chez des patients. Un mémoire de recherche est demandé à l'étudiant en fin d'année, selon le format classique d'un article scientifique. Ce mémoire de recherche sera également présenté à l'oral au cours d'une soutenance, en présence d'un jury composé (au minimum) du directeur de recherche et d'un autre enseignant-chercheur de Université Paris Cité.

UE Facultatives (recherche) – Méthodes d'imagerie cérébrale (Responsable : A. Cachia)

Résumé : Cette UE vise à donner à l'étudiant futur chercheur des connaissances théoriques et empiriques sur les principales méthodes de neuroimagerie : capacités à implémenter des expériences à l'aide de logiciels dédiés et d'analyser les données de neuroimagerie. Méthodologie d'imagerie cérébrale pour la recherche en neurosciences cognitives. Présentation théorique du principe de l'IRMf, de l'IRMa et de l'EEG/MEG. Formation à la création de paradigmes en imagerie cérébrale avec des logiciels dédiés (E-Prime ou Matlab). Analyse des résultats des données d'IRMf et d'IRMa via l'utilisation des logiciels du domaine (SPM ou BrainVisa). Chaque étudiant développera un paradigme en EEG (le plus simple à mettre en place en Master), testera au moins un participant et effectuera l'analyse des données en potentiels évoqués.

Cours Magistral et TD : Mardi 09H00 – 12H15

UE STAGE

En M2, le stage est un élément obligatoire de la formation : stage clinique d'une durée minimale **de 300 heures dans la même institution** en vue de la réalisation de 500 heures (au cours du cursus master M1 et M2) pour l'accès au titre de psychologue. Cette UE permet donc de faire usage professionnel du titre de psychologue.

L'étudiant est acteur de sa démarche de recherche et de préparation de son stage, car celle-ci constitue un des éléments de la formation. L'équipe pédagogique, en appui sur le service du **Bureau des stages**, a la responsabilité de la validation des lieux de stage en lien avec les objectifs de formation et les compétences recherchées. **Le tuteur de stage doit avoir au moins 3 ans d'expérience professionnelle.**

Le formulaire de projet de stage – à adresser par mail à Pauline Narme - **doit être validé avant la création de la convention de stage.** La convention de stage précise les objectifs du stage et les missions. **Le stage ne peut débuter qu'après la signature des trois parties** (étudiant, organisme d'accueil, Université Paris Cité). Les étudiants ont un enseignant « référent » qu'ils peuvent contacter s'ils rencontrent des difficultés au cours du stage. Une grille d'évaluation de stage permet un bilan à mi-parcours en liaison avec le tuteur de stage.

Au premier semestre, les étudiants suivent le TD de stage (assiduité obligatoire) et remettent un rapport qui précise leur projet de stage avec ses objectifs, leur projet professionnel, la présentation de la structure d'accueil et une première réflexion à partir des situations observées sur le terrain.

Au second semestre, les étudiants suivent le TD de supervision de stage (validation avec assiduité obligatoire). A la fin du semestre, ils rendent un rapport de stage sur leur expérience de stage et illustrant leur réflexion quant au positionnement du psychologue. Ce rapport fait l'objet d'une soutenance. Conjointement, les étudiants remettent une attestation motivée du tuteur de stage, en précisant le volume horaire effectué au sein de la structure d'accueil. L'équipe pédagogique fournit une grille d'évaluation qui permet de faire un bilan des activités et compétences sollicitées au cours du stage.

En M2, les étudiants ont un tuteur pédagogique qui est l'enseignant « référent » en neuropsychologie pour l'encadrement et le suivi de stage. Un entretien est proposé à l'étudiant à mi-parcours pour faire le point sur le déroulement du stage. L'équipe pédagogique fournit à l'étudiant et au maître de stage une grille d'évaluation qui permet de faire le point sur les activités et compétences acquises ou qui ont été sollicitées au cours du stage afin de s'assurer de la mise en œuvre des pratiques professionnelles.

Remarques importantes : le stage professionnel doit être réalisé **au sein d'une institution** (établissement sanitaire, social ou médico-social). En rapport avec le calendrier universitaire, ce stage doit débuter dès le premier semestre et le nombre d'heures attendu doit être effectué au plus tard quinze jours avant le jury de fin d'année).

Obtention des Unités d'Enseignement (UE) et validation des semestres (session unique)

L'évaluation prend des formes variées (épreuves écrites, présentations orales, travaux personnels, rapport de stage, mémoire de recherche, examens finaux). De nombreuses UE sont en contrôle continu.

Il existe des règles d'obtention spécifiques : note seuil de 7/20 pour les UE théoriques ou méthodologiques et note seuil de 10/20 aux UE Stage et UE Recherche.

Règles de compensation : l'ensemble des UE théoriques se compensent entre elles mais elles ne se compensent pas avec les UE Stage et Recherche. Les UE Stage et Recherche s'associent à une validation spécifique (validation du stage, rapport de stage, mémoire, soutenance...)

La réussite en M1 permet le passage en M2.

Les deux semestres ne se compensent pas, la non validation d'un semestre entraînant automatiquement la non validation de l'année. L'autorisation de redoublement n'est pas automatique et sera soumise à délibération du jury de fin d'année.

Règles de gestion des UE en contrôle continu intégral

Certaines Unités d'Enseignement (UE) sont évalués uniquement en contrôle continu. Il permet à l'enseignant de suivre l'acquisition des connaissances au cours du semestre.

Modalités pour le contrôle continu intégral

L'évaluation en contrôle continu intégral :

- peut comporter des épreuves ou productions variées (par exemple, interrogations écrites, mémoires, interrogations orales, exposés, rapports, etc.) ;
- peut comporter une part d'évaluation collective (par exemple compte-rendu ou projets à plusieurs étudiants) ;
- doit assurer l'équité entre les étudiants, ce qui n'implique pas une stricte similitude des évaluations : les sujets d'épreuves peuvent par exemple être différents d'un groupe à l'autre, mais l'équipe pédagogique et le jury d'UE doivent veiller à ce que les notations soient harmonisées ;
- peut comporter une épreuve de synthèse en fin de semestre ;

La fréquence et la nature des épreuves sont variables selon les UE impliquées. Toutefois, lorsque les conditions de l'enseignement le permettent, il est souhaitable que l'évaluation soit répartie sur l'ensemble du semestre et qu'une première évaluation puisse intervenir assez rapidement.

S1 M2 NEUROPSYCHO 2023 - 2024	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	<p data-bbox="577 323 712 355">9h-12h</p> <p data-bbox="443 411 846 483">Neuropsychologie de l'enfant 2</p>				
	<p data-bbox="499 547 790 579">13h30 - 15h30</p> <p data-bbox="477 627 813 794">Neuropsychologie clinique, vie quotidienne et handicap</p>	<p data-bbox="992 547 1182 579">13h - 17h</p> <p data-bbox="936 675 1238 874">Syndromes cliniques et fonctions cognitives chez l'adulte</p>			
	<p data-bbox="510 834 779 866">15h45-17h15</p> <p data-bbox="454 914 835 1082">TD Neuropsychologie clinique, vie quotidienne et handicap</p>				
	<p data-bbox="521 1102 768 1134">17h30-19h30</p> <p data-bbox="488 1182 801 1254">Réglementation (Lagache)</p>	<p data-bbox="958 1102 1216 1134">17h15-19h15</p> <p data-bbox="1003 1182 1171 1222">TD Stage</p>			

S2 M2 NEUROPSYCHO 2023-2024	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	8h30-10h30 Neuropsychologie et psychopathologie				
	10h45 - 12h45 Recherches en neuropsychologie				
	13h30 - 15h30 Évaluation et rééducation en neuropsychologie				
	15h45 - 17h45 TD Évaluation et rééducation en neuropsychologie				
	17h45-19h45 TD Supervision de Stage	17h15-19h15 TD Supervision de Stage			